

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 17 décembre 2013;
- ▶ Projet de plateforme démonstrative des techniques de gestion de l'eau ;
- ▶ Débat d'orientation sur l'application de la loi ESR du 22 juillet 2013 ;
- ▶ Convention de partenariat NOROPALE ;
- ▶ Bilan des opérations menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'intéressement recherche et prestations de service à l'UVHC ;
- ▶ Subventions aux associations ;
- ▶ Calendrier de fermeture de l'UVHC 2014-2015 ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers de leur présence. Il salue l'arrivée de M. C. Dheilly, représentant des BIATSS, suite à la démission de Mme M. Ledoux.

M. le Président excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 17 décembre 2013

M. le Président demande si les conseillers souhaitent apporter des modifications à ce compte-rendu.

M. H. Ezzedine indique que le bâtiment auquel il fait référence dans son intervention page 7 est le bâtiment « Jonas » et non « Malvache ».

M. O. Birembaux souhaite qu'une de ses interventions page 4 soit ajoutée : « *M. O. Birembaux dit que si il a bien compris, on a prélevé 1,3 M€ sur le fond de roulement en 2013 et que l'on prévoit un prélèvement de 2,2 M€ pour 2014. Il demande ce qui est prévu pour les années futures* ». De plus, à l'issue de son intervention page 9, 4^{ème} alinéa, il souhaite que soit ajouté : « *Il prévient que cela risque de poser des problèmes* ».

Après la prise en compte de ces modifications, M. le Président soumet ce compte-rendu au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Projet de plateforme démonstrative des techniques de gestion de l'eau

M. H. Haïkel, Directeur du Pôle Eau et Biodiversité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes présente le projet de plateforme démonstrative des techniques de gestion de l'eau sur le campus du Mont Houy. L'objectif de cette plateforme est de regrouper sur un même endroit des outils d'aménagement et d'assainissement au service des eaux pluviales et usées.

M. le Président demande aux conseillers de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la mise en place de cette plateforme.

Mme F. Truffert demande si ce projet est différent de celui de la route de l'eau, et si cela va engendrer un flux de personnes supplémentaires sur le domaine de l'UVHC.

M. le Président lui répond que des entreprises sont susceptibles de venir visiter les installations.

M. H. Haïkel ajoute que l'idée est de faire des conférences et aller sur le terrain ensuite. Des entreprises veulent voir des démonstrateurs, notamment sur le traitement des micro-polluants.

M. F. Barbier demande pourquoi mettre ce démonstrateur au sommet du Mont Houy.

M. H. Haïkel lui répond que le terrain s'y prête bien et que les amphithéâtres de la FLLASH sont à proximité.

M. F. Barbier ajoute que c'est un lieu stratégique pour les sportifs.

M. E. Markiewicz demande si l'objectif est d'être labellisé « pôle d'excellence régional » sur cette thématique.

M. H. Haïkel lui répond que ce n'est pas uniquement le SIAV qui doit se poser cette question. Ca sera avec l'ensemble des partenaires du projet. Pour l'instant, il s'agit de créer un démonstrateur qui permette de voir in situ les techniques alternatives de gestion de l'eau, et le comportement de vieillissement des installations.

M. E. Markiewicz s'étonne de la présence de logos de laboratoires dans la présentation et demande si des contacts ont vraiment été pris avec eux.

M. H. Haïkel explique que les contacts ont été pris avec Mme Souad Harmand, Vice-présidente chargée des formations dans un premier temps.

M. Lopez du SIAV ajoute que plus de 80 métiers sont concernés par les techniques de gestion de l'eau. Il faut prévoir le recyclage des techniciens.

M. F. Barbier demande si un parcours sportif ne pourrait pas être aménagé sur cette zone.

M. H. Haïkel lui répond que l'UVHC a demandé qu'un sentier soit aménagé. Il pourrait très bien être utilisé comme parcours de santé.

M. F. Barbier demande comment va se faire le lien entre la plateforme démonstrative et le parking de la FLLASH.

M. H. Haïkel lui répond qu'une partie du parking va être traitée pour que le public se rende compte de l'infiltration de l'eau.

M. E. Cartignies comprend que des formations pourront se développer sur cette thématique. Il s'interroge sur le rôle d'Adopta (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) et le lien avec l'offre de formation de l'UVHC.

M. H. Haïkel évoque la convention liant Adopta et le SIAV.

M. Lopez ajoute que dans les formations existantes de l'université, il peut y avoir un complément « eau ».

M. F. Jenot intervient pour évoquer la sécurité aux abords de la route de l'eau, insuffisante selon lui pour les automobilistes.

M. H. Haïkel s'avoue étonné par cette remarque.

M. O. Birembaux ajoute qu'avec ces nouveaux parkings en terre, pour les motards qui se garent, quand ils mettent la béquille, la moto tombe. Il faut des parkings en dur.

M. H. Haïkel lui répond que près des anciens bâtiments FIOR, des parkings en dur ont été intégralement aménagés par le SIAV.

Mme M. Descargues-Grant s'étonne que le salage des routes ne pose pas de problème pour le traitement de l'eau.

M. M. Défossez pense que ce que les conseillers craignent, c'est la perspective d'avoir un dérapage par temps de verglas et que leur voiture tombe dans le fossé. Il demande s'il ne faudrait pas plutôt installer des glissières de sécurité.

M. O. Birembaux intervient pour rappeler que les glissières de sécurité sont des « guillotines à motards » !

M. P. Rutkowski précise qu'en ce qui le concerne, il roule à 10 km/h dans cette zone compte tenu des nombreux ralentisseurs.

Mme F. Truffert ne veut pas que la discussion sur la sécurité de la Route de l'eau empêche d'évoquer la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public universitaire. Toutefois, elle avoue que c'est stressant d'avoir une route étroite avec un fossé à côté. Elle évoque également le problème des parkings pour les personnes qui se garent en marche arrière et qui risquent de ne pas voir les fossés.

M. le Président recentre le débat en rappelant que le campus de l'Université s'inscrit dans le développement durable. Il rappelle que ce partenariat avec le SIAV est une chance pour l'établissement afin de valoriser son campus.

M. H. Ezzedine regrette que le projet de plateforme démonstrative ait été occulté par les discussions sur les défauts de la Route de l'eau.

M. le Président remercie MM. Haïkel et Lopez du SIAV et propose aux conseillers de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

- Débat d'orientation sur l'application de la loi ESR du 22 juillet 2013

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, présente les implications concrètes de la loi sur l'Enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 pour leur application à l'UVHC et principalement leur impact sur la modification de nos statuts (à adopter avant le 23 juillet 2014). Le pilotage de l'application de la loi a été mis en œuvre de la façon suivante :

- Les présentations aux instances et aux usagers de l'établissement
 - Bureau, bureau élargi, responsables administratifs. (sept. 13)
 - Conseil Académique (oct. 13)
 - Élus étudiants (nov. 13), Comité technique (janv. 14)
- La réflexion en bureau (sept. nov. 13 et janv. 14) et bureau élargi (janv. 14)
- Les échanges avec l'AERES (déc. 13 et janv. 14)
 - Premier questionnaire de l'AERES au vu du rapport d'auto-évaluation
 - Réponses apportées à la suite de la réunion du 9/12/13

M. P. Chabasse poursuit avec la présentation des évolutions en matière d'organisation interne de l'UVHC. Il s'agit de faire en sorte que les structures quelles qu'elles soient répondent aux missions fixées par l'établissement et la loi. Le nouveau schéma ferait disparaître la notion d « UFR ».

M. le Président ajoute que seuls deux types de composante seraient maintenus :

- L 713-9 : ENSIAME, IUT, IPAG et IAE

- L 713-1 : FLLASH, FSMS, ISTV, FDEG et les laboratoires de recherche.

M. F. Barbier se réjouit que la FSMS puisse bénéficier de fonds de recherche grâce à ce changement de statut.

M. M. Défossez précise que le statut d' « Institut » présente l'intérêt d'avoir des personnalités extérieures qui siègent au Conseil de la composante (dont le Président du Conseil).

M. P. Chabasse précise que sous le statut de composante L 713-1, une grande liberté est possible et permet de reprendre des éléments du statut d'Institut dont la composition du Conseil.

M. P. Chabasse poursuit avec la clarification du cadre de gestion des composantes, notamment la garantie de l'application des dispositions en matière budgétaire et de ressources humaines étendue à toutes les structures (dialogue de gestion, Budget Propre Intégré, Contrat d'Objectifs et de Moyens, qualité d'ordonnateur secondaire). Il termine avec le projet de réforme des services communs pour mettre en correspondance notre organisation avec nos nouvelles missions définies par la loi ESR : alternance, études et vie universitaire, responsabilité sociale, communication et secrétariat général.

M. E. Cartignies revient sur le nouveau service de l'alternance. Selon lui, le CEPPE gère la formation continue et la formation professionnelle mais pas l'alternance. Il suggère que ce nouveau service commun soit celui de la formation continue et de l'alternance.

M. J-P. Rouzé lui répond que l'appellation n'est pas arrêtée et comprend sa remarque.

M. P. Chabasse aborde ensuite les organes de Gouvernance et les attributions du Président. Il s'agit de clarifier dans l'établissement qui exerce quelle responsabilité.

M. le Président rappelle les changements induits par la création du Conseil Académique (CAC). Ce qui est proposé aux Conseillers, c'est que le Président de l'Université préside également le CAC. Enfin, le Conseil des Directeurs de composante remplace le Bureau élargi.

M. P. Chabasse ajoute que le Vice-Président Etudiant est Vice-Président du Conseil Académique en vertu de la loi. Il siège à la fois en Commission Recherche et en Commission Formation et Vie de l'Etudiant.

M. F. Barbier demande quel sera le rôle du Vice-Président CA.

M. le Président lui répond que le VP CA remplace le Président de l'Université en cas d'absence, notamment pour présider le Conseil d'Administration.

M. P. Chabasse ajoute que le Président peut déléguer au VP CA un périmètre de gestion dans les domaines du CA (avec délégation de signature).

M. le Président présente les différentes évolutions possibles pour la composition du CA (proportions d'enseignants-chercheurs, de BIATSS, d'étudiants et de personnalités extérieures).

M. O. Birembaux s'interroge sur cette répartition : comme les BIATSS représentent 47% du personnel de l'UVHC, cela ne le choquerait pas d'attribuer 6 sièges aux BIATSS.

M. le Président lui fait remarquer que le pourcentage d'étudiants est bien plus important.

M. P. Chabasse évoque alors la désignation des personnalités extérieures. Outre l'obligation de parité hommes / femmes, il y a des catégories et des proportions à respecter. Hormis les sièges attribués de façon statutaire, les personnalités extérieures seront élues par les membres élus du CA, après appel à candidature selon des modalités à définir (telle que par voie de presse).

M. P. Chabasse poursuit avec la création du Conseil Académique. Il en détaille la composition et les compétences, tant en formation plénière que restreinte. Il souligne que nos statuts doivent prévoir les conditions de représentation des grands secteurs de formation enseignés ainsi que les modalités de désignation du Président du CAC et du Vice-Président Etudiant.

M. S. Lamac demande si le Vice-Président Etudiant peut continuer son mandat jusqu'à la rentrée universitaire.

M. M. Défossez ne voit pas qui pourrait contester le mandat du Vice-Président Etudiant jusqu'à la fin de l'année universitaire.

M. E. Cartignies revient sur le conseil des Directeurs de composantes. Il fait remarquer que les membres du Bureau ne siègent pas de droit. Il propose de corriger la phrase ainsi : « les membres du Bureau *peuvent* être invités ».

M. P. Chabasse lui répond que l'article L 712-2 qui stipule que le Bureau assiste le Président, et qu'en conséquence, la présence des membres du Bureau ne serait pas contraire à la loi.

M. M. Défossez fait remarquer que le Conseil des Directeurs de composante est un organe purement consultatif.

M. P. Chabasse lui répond qu'en effet il ne s'agit pas d'une instance de gouvernance mais davantage une instance de réflexion, d'impulsion et de coordination.

M. M. Défossez conclut en disant que dans ce cas, l'établissement peut faire ce qu'il veut.

M. P. Chabasse conclut la présentation avec la méthodologie de travail proposée et le calendrier pour la rédaction, la soumission et la mise en œuvre des nouveaux statuts : juin 2014 pour le CT et le Conseil des Directeurs de composante, juillet 2014 pour le CA puis publication pour une mise en œuvre à la rentrée universitaire.

M. le Président propose de voter sur l'orientation des choix proposés.

M. O. Birembaux s'étonne que l'on doive voter maintenant et demande des précisions sur ce que l'on entend par « vote d'orientation ».

M. M. Défossez ne voit pas quel serait l'objet du vote.

M. P. Chabasse lui répond que le vote du CA n'est pas obligatoire à ce stade, puisque le débat d'orientation qui a eu lieu permet de continuer à travailler en ce sens. En revanche sur le point précis du maintien du Vice-Président étudiant jusqu'à la rentrée universitaire prochaine, le vote du CA est requis au titre de disposition transitoire.

M. le Président propose alors aux conseillers de voter sur ce point précis concernant le maintien du Vice-Président Etudiant.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. P. Chabasse évoque ensuite le projet de Communauté d'Universités et d'Etablissements « Lille Nord de France » (ComUE). L'article 67 de la loi ESR a prononcé la disparition des PRES EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique). Aussi, le PRES Université Lille Nord de France est devenu une ComUE depuis le 23 juillet 2013. La ComUE est un EPSCP (Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) de statut dérogatoire. Ses statuts doivent être adoptés par chacun des établissements et organismes ayant décidé d'y participer (passage au CT puis CA). Un seul contrat pluriannuel d'établissement sera signé par le MESR avec les établissements regroupés, avec un volet commun et des volets spécifiques à chacun des établissements.

M. M. Défossez se dit interpellé par la présence de La Fédération universitaire et polytechnique de Lille (« La Catho ») au sein de la ComUE car elle n'est pas de même nature que les autres universités de la région.

M. le Président lui répond que cet établissement assure les mêmes missions que les autres universités et représente plus de 20 000 étudiants. C'est un acteur de l'Enseignement supérieur à prendre en compte au niveau régional.

M. P. Chabasse ajoute que l'Université Catholique de Lille ne peut pas être dans la ComUE mais pourrait être dans l'association qui regrouperait, en sus des 6 universités publiques, les grandes Ecoles, les organismes de recherche et les collectivités territoriales.

M. le Président présente alors les axes de projet de la ComUE :

- Elaboration d'une vision prospective et stratégique ;
- Recherche et valorisation ;
- Formation ;
- Développement d'actions internationales ;
- Actions communes de développement de la culture scientifique et de valorisation du patrimoine scientifique.

M. M. Défossez conclut sur l'importance, pour notre établissement, de bien suivre les compétences de la ComUE.

M. le Président remercie M. Chabasse pour cet exposé très complet. Il assure les conseillers de sa vigilance quant aux discussions sur les statuts de la ComUE. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Convention de partenariat NOROPALE

M. G. Bisiaux, Ingénieur à la Direction des Systèmes d'Information présente la convention de partenariat Noropale soumise au Conseil d'Administration tous les 3 ans. C'est le réseau informatique qui permet d'accéder à Renater et à Internet. La convention prévoit les modalités de financement, les annexes financières en fonction des débits demandés. L'Université de Lille 1 et l'UVHC, organismes gestionnaires de l'opération, lancent les appels d'offres.

Mme C. Follet s'étonne du débit de la ligne sur l'antenne de Maubeuge.

M. G. Bisiaux lui répond que les débits sont définis en fonction des besoins et des coûts. Tous les sites géographiquement éloignés ont un coût 3 à 4 fois plus élevé. A Maubeuge, comme il n'y a pas de concurrence pour la fourniture de réseau internet, le coût est le plus élevé.

M. E. Cartignies rappelle que l'IUT a 170 étudiants en DUT à Maubeuge, plus ceux de la licence CDAISI, les étudiants de l'ISTV, le laboratoire LMCPA et enfin une partie du CEPPEs.

M. G. Bisiaux lui répond que cela représente à peine 10% des étudiants et du personnel de l'UVHC.

En absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Bilan des opérations menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'intéressement recherche et prestations de service à l'UVHC

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente le bilan annuel des opérations relatives à l'intéressement sur les activités de recherches et prestations de service conformément à la délibération du CA du 11 avril 2013. Ce rapport s'appuie essentiellement sur les rapports individuels d'activités remis au Président avant la fin de l'année civile « *permettant de mesurer l'implication personnelle et les résultats obtenus pour le bénéfice de l'UVHC* ». La synthèse des rapports se décline selon les 4 points suivants :

- La mise en place et la montée en puissance des nouveaux contrats de recherche et ou de prestations de service ;

- L'exécution et la gestion des contrats de recherche et ou de prestations de service ;
- Les opérations connexes aux contrats de recherche et ou de prestations de service : l'écosystème ;
- Les données de l'intéressement.

Pour l'exercice 2013, quatre personnels ont perçus de l'intéressement. La dépense est couverte soit par le fait qu'il s'agisse d'une dépense directement éligible aux différents contrats, soit par le fait que sa prise en charge est couverte par la marge provenant des coûts environnés.

M. V. Guidez précise que les Universités, concernant la recherche, ont la possibilité de passer à la facturation Hors Taxe, et ce, de manière rétroactive.

Mme F. Truffert se dit intéressée par cette information car Elsevier est de niveau « recherche » ; c'est donc un champ de récupération de TVA possible.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au point suivant.

- Subventions aux associations

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, présente la liste des subventions accordées à l'association SPHIMX. Le montant total dépassant les 2 000€ annuels, le vote du CA est requis pour l'attribution de ces subventions.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du Pilotage présente ensuite les demandes de subvention des associations étudiantes de l'IAE.

M. O. Birembaux s'interroge sur les 2 000€ versés par l'IAE pour aider le bureau des étudiants à participer au « 4L Trophy ». Il n'en voit pas l'intérêt.

Mme C. Follet précise qu'un véhicule est également parti pour l'ISTV.

Mme N. Caouder conçoit que ce rallye soit très commercial ; d'ailleurs l'inscription est très chère. Pour la journée « portes ouvertes » de l'UVHC, les voitures étaient exposées. Concernant le FSDIE, les subventions attribuées aux demandes de participation au « 4L Trophy » ne dépassent pas 500€.

M. le Président n'est pas d'accord pour que le FSDIE finance la participation au « 4L Trophy ». Par contre, c'est important que des associations étudiantes y participent, avec le soutien de leur composante, pour favoriser l'appartenance à des réseaux.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Calendrier de fermeture de l'UVHC 2014-2015

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, présente le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2014-2015.

M. E. Cartignies intervient pour expliquer qu'il faut retirer les dates de fête légales.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Questions diverses

1. M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, rappelle que le CA avait voté un cadrage pour l'évolution salariale des personnels en CDI. C'est la Commission Consultative Paritaire (CCP) qui est chargée de traiter cette question. Il confirme que le Comité Technique a émis un avis favorable à la création de cette CCP.

2. Mme C. Follet souhaite souligner l'efficacité de certains collègues qui ont déménagé 30 à 40 paillasses en 2 jours du laboratoire LMCPA à Maubeuge à IISTV, sur le campus du Mont Houy. Ces collègues sont : M. Jaoide Karaouzene, M. Jérôme Florent et M. Sébastien Derveaux.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 19h20.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Markiewicz et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

MM. Dheilily et Rutkowski

Collège des usagers

Mme Anis
M. Leclercq

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneesse et Truffert
MM. Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir Mme Adam à M. Ourak
M. Laurent à M. Rutkowski

Fait à Valenciennes, le 29 mars 2014

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK